

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 23 juin 1961.

Le PRÉSIDENT: Madame Casselman, messieurs, nous avons le quorum et je vous prie de bien vouloir faire silence. Comme vous le voyez, le ministre des Finances se trouve parmi nous ce matin et il a une déclaration à faire au sujet de certains des articles du bill que nous n'avons pas encore approuvés.

L'hon. DONALD M. FLEMING (*ministre des Finances*): Monsieur le président, je suis très heureux de l'occasion qui m'est offerte de comparaître de nouveau devant le présent Comité. Je n'ai pas été rappelé depuis votre première séance mais j'ai suivi vos délibérations avec beaucoup d'intérêt, il va sans dire. Il est tout à fait évident que le Comité a apporté à l'accomplissement de la tâche importante qu'on lui a confiée la conscience, la patience et la persévérance voulues pour assurer un examen minutieux et complet de la mesure législative. Une fois leur tâche terminée, il est probable que les membres du Comité posséderont une connaissance et une compréhension sans égales de tout le système du service civil et des lois canadiennes qui s'y rapportent.

Je ne m'arrêterai pas sur des considérations d'ordre général sauf pour dire que je suis tout à fait certain que les études et les examens auxquels ont donné lieu les délibérations du Comité ont eu pour effet de justifier et de raffermir aux yeux de tous le système canadien du service civil.

Permettez-moi, monsieur le président, de dire quelques mots au sujet de la procédure. Sans aucun doute, vous ferez bientôt rapport du bill à la Chambre, après quoi le bill, tel qu'il en aura été fait rapport, sera étudié par le comité plénier de la Chambre. Le gouvernement souhaite que le bill soit présenté le plus tôt possible afin qu'il puisse être adopté au cours de la présente session. Quand le bill reviendra à la Chambre, il m'incombera, je suppose, en ma qualité de parrain de la mesure, de l'expliquer au comité plénier et, pour le faire, je compte sur le concours de tous les membres du présent Comité. Je suis au courant de toutes les modifications que le Comité a approuvées jusqu'ici et je suis heureux de les accepter toutes et de les défendre à la Chambre.

Monsieur le président, mon rôle ici ce matin est, je crois, de m'occuper de certaines des questions non encore résolues et à l'égard desquelles le Comité doit prendre des décisions très prochainement. Je vous remercie de la courtoisie que vous m'avez manifestée en me permettant de venir ici vous faire part, en ma qualité de parrain du bill, de mes vues sur différents sujets qui présentent peut-être des difficultés plus grandes que d'autres dont vous vous êtes déjà occupés.

Je crois savoir que la principale question non encore réglée est celle de l'article 7 et des quelques articles s'y rapportant qui, dans l'ensemble, ont trait aux méthodes et aux procédés de consultation entre le gouvernement et le service civil et entre la Commission et le service civil au sujet de la rémunération et des conditions d'emploi, qui sont des questions d'intérêt commun. A ce propos, j'aurai quelque chose à dire au sujet des dispositions des articles 7, 10 et 69.

Puis, je crois savoir que vous avez réservé une seconde question, celle de l'article 62 qui a trait à l'énoncé de dispositions législatives au sujet des jours fériés.

Pour commencer, permettez-moi d'aborder la première question générale que j'ai mentionnée. A l'heure actuelle, nous avons, bien entendu, le Bureau